



C o m m u n e d e B E R T R A N G E

AVIS AU PUBLIC

PLAN D'ACTION CONTRE LE BRUIT

PROGRAMME NATIONAL DE LA QUALITE DE L'AIR

Il est porté à la connaissance du public que suite à l'élaboration et à l'analyse de la cartographie stratégique du bruit au Grand-Duché du Luxembourg, 4 projets de plans d'action ont été élaborés concernant les grands axes routiers (de plus de 3 millions de passages de véhicules par an), les grands axes ferroviaires (de plus de 30.000 passages de trains par an), ainsi que l'aéroport (de plus de 50.000 mouvements par an) et l'agglomération de Luxembourg (de plus de 100.000 habitants).

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, les projets sont déposés à l'inspection du public à la maison communale pendant soixante jours, **soit du 13 février au 14 avril 2017.**

Durant la période de dépôt des projets de plans d'action, des réunions d'information pour la population ont été organisées.

Les plans d'action concernant la route, le rail et le bruit dans l'agglomération et du programme national de qualité de l'air seront présentés:

- le 15 février 2017 à l'Université du Luxembourg à Esch-Belval à 19h00

A noter que la conférence au sujet du « plan d'action bruit aéroportuaire » a déjà eu lieu le 6 février 2017 au Centre culturel à Sandweiler.

Les observations relatives aux projets de plans d'action doivent être adressées par écrit au collège des bourgmestre et échevins **jusqu'au 14 avril 2017.**

Les projets des plans d'action contre le bruit et du programme national de la qualité de l'air sont également publiés sur le site internet www.emwelt.lu.

Bertrange, le 13 février 2017

Pour le collège échevinal

Le bourgmestre,

La secrétaire adjointe,

Frank COLABIANCHI

Sophie HUMBERT